



L'Association des Etablissements Sportifs asbl

Vous avez dit AES ?

L'Association des Etablissements Sportifs mieux connue sous le sigle de A.E.S. est née en 1979 de la fusion de l'Association des Bains Publics et de l'Association des Centres Sportifs.

L'A.E.S. est constituée en A.S.B.L. et son rôle essentiel est de **regrouper**, de **représenter** et de **défendre les intérêts** des Centres Sportifs des Communautés française et germanophone.

L'A.E.S. a été reconnue officiellement par la Communauté Française Wallonie Bruxelles avec effet à la date du 1^{er} janvier 2003.

Nous poursuivons les objectifs globaux suivants :

- Exercer une mission de conseil auprès des centres sportifs reconnus ou qui souhaitent solliciter leur reconnaissance, ainsi qu'auprès du Gouvernement de la Communauté Française.
- Aider à une mise en place et à une amélioration constante de la gestion et du fonctionnement des infrastructures sportives.
- De s'intéresser à tout autres buts connexes se rapportant directement ou indirectement au décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, ainsi qu'à ses arrêtés d'application.
- De s'intéresser par toute voie à toute autre association ou groupement poursuivant des buts similaires ou connexes.
- Contribuer à l'encouragement et à la promotion de la pratique sportive quel qu'en soit le niveau.

Comment s'organise l'AES ?

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois, mais cette fréquence est bien sûr insuffisante pour traiter en profondeur toutes les matières de la compétence de l'Association.

L'A.E.S. a donc constitué des commissions techniques pour étudier les problèmes liés à des secteurs bien précis de notre activité.

Il y a actuellement 6 secteurs (vous trouverez plus de détails en annexe) :

- Secteur Piscine : questions relatives à l'exploitation des piscines.
- Secteur Hall : problèmes de gestion et de fonctionnement des Salles de sports.
- Secteur Matières Sociales : représentation des employeurs, service et conseils juridiques.
- Secteur Formation : gestion et organisation de formations adaptées.
- Secteur Communication : prise en charge de la communication externe et interne de l'AES.
- Secteur Voyage : organisation de voyages d'étude.

Ces commissions sont ouvertes à toute personne qui souhaite apporter son expérience et investir un peu de son temps. Il peut s'agir de gestionnaires, de personnel technique ou de spécialistes extérieurs pour certaines matières comme les assurances par exemple. La périodicité des réunions est de une tous les deux mois environ. N'hésitez donc pas à nous contacter.

La gestion journalière de l'AES est animée par un staff de six personnes qui relayent et mettent en application les choix des administrateurs et qui apportent quotidiennement aux centres sportifs membres aide et soutien.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Nous veillons, par une action commune et solidaire, au regroupement, à la représentation et à la **défense des intérêts** des centres sportifs reconnus et des autres établissements sportifs. L'AES est le représentant naturel auprès d'organismes officiels tels que : la Région wallonne, Bruxelles Capitale, l' ADEPS, Infrasport, Les Ministères de l'Environnement, des Affaires Economiques, de l'Enseignement, de la Santé, ...

Nous cherchons à **améliorer constamment la gestion** et le fonctionnement des infrastructures sportives en regroupant et en diffusant de la documentation et des informations relatives à notre secteur d'activités. Ceci au travers d'une revue à objectif technique et professionnel que nous éditons chaque trimestre, mais aussi au moyen de journées d'études, de colloques et de voyages que nous organisons autour de thèmes utiles et enrichissants.

Nous participons activement aux **formations et au recyclage** du personnel en proposant régulièrement des formations répondant aux besoins spécifiques de chaque fonction.

Nous échangeons nos expériences et **nous vous aidons concrètement** grâce à des conseils juridiques, des conseils techniques, une assistance en gestion, et bien d'autres choses encore ...

Envie de rejoindre l'AES ?

L'A.E.S. est composée, d'une part, de membres associés avec voix délibérative et, d'autre part, de membres adhérents et de membres d'honneur avec voix consultative.

L'admission d'un membre est de la compétence du Conseil d'Administration.

- Peut devenir **membre associé** tout gestionnaire représentant un centre sportif reconnu ou une infrastructure sportive, quel qu'en soit le mode de gestion.
- Peut devenir **membre adhérent** toute firme ou organisme spécialisé en équipements, produits ou services ayant un lien avec le sport.
- Peut devenir **membre d'honneur**, toute personne, firme ou organisme, membre ou ayant été membre de l'association et que celle-ci désire honorer particulièrement.

Si vous souhaitez nous rejoindre et soutenir notre action, vous trouverez ci-joint un formulaire d'affiliation à retourner ou à faxer à l'adresse ci-dessus.

La **cotisation annuelle** est de 100 Euros pour un centre sportif et un individuel ou de 150 Euros pour une firme.

Les demandes d'affiliation comme membre associé peuvent être introduites soit au nom d'une personne morale représentant un établissement à vocation sportive (Centre Sportif Local, Commune, ASBL de gestion d'un centre sportif,...), soit à titre individuel, en qualité de personne physique, à condition d'être gestionnaire d'une infrastructure sportive. Les demandes d'affiliation comme membre adhérent peuvent être introduites par toute autre personne et notamment les mandataires publics ou les représentants de sociétés actives dans le secteur du sport.

Rendez-vous dès à présent sur notre site internet pour vous inscrire comme membre de notre association : www.aes-asbl.be (rubrique L'AES asbl > Devenir Membres)

Pour plus d'informations ...

Cette présentation est forcément succincte, si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez visiter notre site internet : www.aes-asbl.be ou prendre contact avec :

La Maison de l'AES

Avenue Jean Materne, 164 à 5100 Jambes

Tél. 081/31.26.72 • Fax : 081/31.26.73 • e-Mail : info@aes-asbl.be